



EXTRAIT DU REGISTRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2016

DES Publication : 26/01/2016

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 12 :

CONVENTION DE PARTENARIAT
COOP'ALPH ET COOPSBAT
TRANSVERSALE A 3 AXES DU SCHEMA
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :
AXE 3 > FAVORISER UN
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DURABLE
AXE 4 > SOUTENIR LES INITIATIVES ET
L'INNOVATION ECONOMIQUES
AXE 6 > ORIENTER LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VERS
L'EMPLOI

Séance ordinaire du 19 Janvier 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Janvier 2016

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 0

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Nancy TRAORE, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. FARGEON), Sébastien LABAT (à M. BLADOU)

Absent :

Secrétaire : Philippe FARGEON

**DOSSIER N° 12 : CONVENTION DE PARTENARIAT COOP'ALPH ET COOPSBAT
TRANSVERSALE A 3 AXES DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE :
AXE 3 > FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE
AXE 4 > SOUTENIR LES INITIATIVES ET L'INNOVATION ECONOMIQUES
AXE 6 > ORIENTER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VERS
L'EMPLOI**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Aider les demandeurs d'emploi ne repose pas seulement sur l'accompagnement à la recherche d'emploi mais également sur l'aide à la création-reprise d'activité et le développement d'activité. Or, le diagnostic des services publics locaux concorde : si les phases d'appui à l'émergence des projets sont couvertes sur le territoire, en revanche l'accompagnement post-crédation de pérennisation de l'activité fait défaut. La ville du Bouscat souhaite donc la mise en place de partenariats avec des structures proposant l'accompagnement des porteurs de projet, de la création de leur activité à la pérennisation de leur entreprise et partageant les valeurs de l'économie solidaire.

Implantées depuis octobre 2006 sur la commune de Lormont, les Coopératives d'Activité et d'Emploi Coop'alpha et Coop&bât comptabilisent 70 % de sorties positives par an. En cela, elles représentent un outil de développement économique territorial efficace. Les CAE sont des entreprises multi-activités qui permettent de rassembler des porteurs de projets désireux de tester la viabilité économique de leur projet et de se former aux compétences entrepreneuriales, dans un cadre légal et sécurisé. Elles œuvrent à l'innovation sociale car elles donnent à l'entrepreneur individuel un statut d'entrepreneur salarié, lui ouvrant les droits du salarié (droits du travail, protection sociale) tout en respectant son autonomie. Il bénéficie d'un soutien individualisé, de formation au «métier» d'entrepreneur et a accès au centre de ressources de la coopérative.

Outre l'accompagnement des projets, Coop'Alpha et Coop&Bât proposent également de tenir une permanence une fois par mois sur la commune (au Pôle emploi, à l'espace de travail partagé le Patio ou l'espace municipal Hippodrome), d'animer des informations collectives trimestrielles à destination des porteurs de projet et une fois par an une information collective thématique «Entreprendre dans le numérique».

Il est donc envisagé de mettre en place une convention de partenariat d'un an avec ces CAE à compter de janvier 2016, reprenant les termes de l'intervention et les modalités de soutien prévues par la commune pour un montant global de 5000€.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de convention avec Coop'Alpha et CoopSBât ci-annexé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Approuve cette démarche,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée ou tout document utile à la réalisation de ce dossier,

Article 3 : Autorise Monsieur le maire à solliciter, le cas échéant, auprès des différents partenaires publics les aides financières correspondantes.

Fait et délibéré le 19 Janvier 2016

LE MAIRE,


Patrick BOBET